



Affaire suivie par Direction des
Affaires Générales

Formulaire de désignation d'une personne de confiance



Référence : FE01-DROIT-004-V3

Version : 3

Date de révision max 4 ans :

02/2030

Date rédaction : 06/2019

Date modification : 02/2030

Date validation : 05/2025

Vous pouvez désigner une personne de confiance que vous aurez choisie librement et en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long de votre prise en charge. Vous pouvez, à tout moment, mettre fin à cette désignation et nommer une autre personne de votre choix. Votre décision figurera dans votre dossier patient. Vous trouverez des informations sur le rôle et la désignation de la personne de confiance au verso de ce document.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

☐ ne souhaite pas désigner une personne de confiance

☐ nomme la personne de confiance suivante :

Nom et prénom de la personne de confiance :

Liens avec cette personne : ☐ parent ☐ médecin ☐ proche

Son adresse :

Son numéro de téléphone :

Son adresse courriel :

J'ai bien noté que la personne de confiance désignée :

- Pourra, à ma demande, m'accompagner dans les démarches concernant mes soins et assister aux entretiens médicaux,
- Pourra être consulté(e) par l'équipe qui me prend en charge, au cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté concernant les soins qui me sont prodigués et devra recevoir l'information nécessaire pour le faire. Dans ces circonstances, aucune intervention importante ne pourra être réalisée sans cette consultation préalable, sauf cas d'urgence ou impossibilité de la joindre,
- Ne recevra pas d'informations que je juge confidentielles et que j'aurai indiquées au médecin,
- Sera informé(e) par mes soins de cette désignation et que je devrai m'assurer de son accord
- Pourra m'aider à la connaissance et à la compréhension de mes droits.
- Concernant mes éventuelles directives anticipées, je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés, si je ne suis plus en état de m'exprimer : ☐ oui - ☐ non

Je peux mettre fin à cette décision à tout moment et par tout moyen.

A :

Le :

Votre signature :

Signature de la personne désignée :

☐ Personne désignée contactée téléphone pour son accord

☐ Patient/résident en incapacité de désigner une personne de confiance



Formulaire de désignation d'une personne de confiance

Référence : FE01-DROIT-004-V3

Version : 3

Informations sur la personne de confiance

La désignation de la personne de confiance :

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant.

La désignation de la personne de confiance n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Lors de votre hospitalisation ou de votre prise en charge, l'équipe soignante vous propose de désigner une personne de confiance qui sera valable sur toute la durée de votre prise en charge.

La désignation de la personne de confiance s'effectue par écrit ; elle est révisable et révocable à tout moment.

Ce document doit préciser les coordonnées de la personne de confiance. La personne désignée est invitée à apposer sa signature sur le document la désignant.

Son rôle :

La personne de confiance s'exprime en votre nom et non à titre personnel.

Si vous le souhaitez, elle peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

La personne de confiance est soumise à un devoir de confidentialité.

Le secret médical n'est pas levé vis-à-vis de la personne de confiance qui n'a pas accès à votre dossier patient.

Toutefois, en cas de diagnostic grave, la personne de confiance peut recevoir les informations nécessaires pour vous soutenir, sauf si vous vous y opposez (article L1110-4 du code de la santé publique).

La personne de confiance peut poser des questions que vous auriez souhaité poser et recevoir du médecin des précisions et explications, qu'elle pourra vous restituer.

En l'absence de directives anticipées, son avis l'emporte sur tout autre avis émis par la famille ou les proches.

L'EPSM Metz-Jury traite les données recueillies afin d'alimenter votre dossier médical et permettre votre prise en charge. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits consultez la politique de protection des données.